

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 6 juin 2017

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-sept et le six du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 29 mai 2017 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, NICOLET Cédric, HUGUENOTTE Huguette.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conseil communautaire du 10 mai 2017 – (Serge Monnet, Hubert Juste)

Philippe Edme a annoncé sa démission de la 10ème vice présidence. Le conseil autorise le président à signer le contrat de ruralité (outil de structuration des politiques territorial signé avec la région, le département l'ARS, l'éducation nationale, la caisse des Dépôts et l'ADEME).

Le conseil désigne les représentants de la CCLL au comité de programmation du projet européen LEADER : Philippe BOUQUET, Jean-Pierre DEBOIS, Maurice DEMESMAY, Sarah FAIVRE, Jean-Claude GRENIER, Pierre MAIRE, Thierry MAIRE DU POSET, Philippe MARECHAL, Jean-Claude STADELMANN.

Le conseil valide la définition du périmètre du SCOT à l'ensemble des communes composant la CCLL. (Il s'agit de la première étape préalable à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial, document d'urbanisme nécessaire si l'on veut pouvoir faire évoluer les documents d'urbanisme de chaque commune).

Tourisme : le conseil adopte les nouveaux tarifs du centre Nautiloue. La grignoterie de Nautiloue est confiée à M. Alexandre CHANUDET. La gestion des espaces verts sera assurée par les services de la ville d'Ornans.

Le conseil valide la convention d'objectifs de l'Office de Tourisme.

Social : Présentation du bilan annuel du CIAS. Présentation du projet de MARPA d'Ornans.

Le conseil valide les demandes de subventions FNADT pour les Maison des Service Aux Personnes (15 000 € pour la MSAP d'Amancey et 3 140 € pour la MSAP de Quingey)

Voirie : Le conseil valide de plan de financement prévisionnel du plan de circulation d'Ornans (participation de la CCLL : 266 989 €).

Gymnase : Le marché de travaux de rénovation du gymnase de Quingey est attribué à l'entreprise GROUPE 1000.

Culture : Le conseil accorde une subvention de 15 450 € au CFCMA (250 €/élève) et 9 495 € à MusicaLoue (45 €/élève)

Réunion sur le secrétariat mutualisé du 24 mai 2017 – (Serge Monnet)

A ce jour, 15 communes utilisent les services du secrétariat mutualisé de la communauté de communes. Les frais de ce services étaient jusqu'à maintenant pris en charge par la fiscalité communautaire. Mais avec la fusion des communautés de communes, cela ne pourra pas perdurer car il est peu probable que les 52 communes qui n'utilisent pas le service acceptent de le financer.

Le salaire chargé des 3 secrétaires (1 temps plein et 2 temps partiels à 80%) est d'environ 86 000 € auxquels s'ajoutent éventuellement des charges (informatique, chauffage, etc.). Au total, c'est environ 100 000 € par an qui devront être pris en charge chaque année par les communes qui bénéficient du service. Les exemples des communes qui n'utilisent pas le service mutualisé montrent que le coût du service mutualisé reste inférieur à l'emploi à temps partiel d'une secrétaire attitrée dans une commune.

Outre les 15 communes, 17 syndicats ou associations (dont l'AF d'Amondans) utilisent les services du secrétariat intercommunal. Ce service leur est refacturé 16 000 € chaque année.

Il est constaté que l'utilisation du secrétariat intercommunal diffère selon chaque commune. La vocation première du service est de tenir la comptabilité des communes, mais certains maires l'utilisent également pour les convocations,

compte-rendus, délibérations, etc. Il est demandé que les règles de répartition des frais de fonctionnements du service tiennent compte de ces différences d'utilisation.

Il est proposé de faire une simulation de répartition des frais de secrétariat à partir des critères suivants :

- 50 % des frais en fonction du nombre d'actes établis
- 25 % des frais au pro rata de la population
- 25 % des frais en fonction d'actions spécifiques

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – BUREAU DE VOTE

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Les assesseurs seront les suivants pour le 11 juin :

Heure	Assesseurs
8h - 10h30	Huguette HUGUENOTTE - Robert LAMY
10h30 – 13h	Karine GRANDIDIER - Hubert JUSTE
13h - 15h30	Serge MONNET - Hubert JUSTE
15h30 - 18h	Cedric NICOLET - André WINNINGER

Les assesseurs seront les suivants pour le 18 juin :

Heure	Assesseurs
8h - 10h30	Huguette HUGUENOTTE - Hubert JUSTE
10h30 – 13h	Serge MONNET - Robert LAMY
13h - 15h30	Serge MONNET - Karine GRANDIDIER
15h30 - 18h	Cedric NICOLET - André WINNINGER

FÊTES ET CÉRÉMONIES

A la demande de la trésorerie, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les dépenses qui peuvent être imputées sur le compte 6232 (Fêtes et Cérémonies).

Après exposé détaillé par le Maire, le Conseil Municipal autorise l'engagement des catégories de dépenses suivantes à imputer au compte 6232 :

- l'ensemble des biens , services, objets et denrées de toute sorte ayant trait aux fêtes et cérémonies telles que la fête des mères, diverses prestations et cocktails servis lors des cérémonies officielles, colis distribués aux personnes âgées à l'occasion des fêtes de fin d'année ;
- les fleurs, bouquets, gravures et présents offerts à l'occasion de divers évènements comme mariages, décès, naissances ou lors de réceptions officielles ;
- les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ou décès.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

SIGNALÉTIQUE ESPACE BELTANE

Les gérants de l'espace Beltane souhaitent qu'une signalisation soit mise en place aux entrées de village coté Fertans et Cléron pour indiquer la direction du château, ainsi qu'un panneau au niveau du croisement de la rue de la Fontaine des Sages et de la Grande Rue pour signaler la présence du parking du parc du château. Considérant que cette signalisation permettra d'éviter le stationnement sauvage dans le village lors des manifestations au château, le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place de cette signalisation sous réserve que l'espace Beltane participe financièrement à la mise en place de cette signalétique.

REMBOURSEMENT DE FACTURE

Le Conseil Municipal valide le remboursement à Hubert JUSTE d'une facture Leroy-Merlin d'un montant de 16,5 € correspondant à l'achat de piquets bois qui seront utilisés pour délimiter la petite pelouse sur la place du village.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Information : le Maire a autorisé le passage de 2 randonnées cyclotouristes sur les routes communales le 4 juin à l'occasion de la manifestation « la Ronde des Sapins ».

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 1^{er} septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.